



WITTELSHEIM



Direction générale
AO

ARRETE N°488/2022
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION, DU
STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION AUX ALENTOURS DE STOCAMINE
(MDPA)

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 et 2 et L.2213-1, 2, 3 et 5 ;

Vu, le Code de la Route ;

Vu, le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article R.511-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à prévenir tout accident autour du site de Stocamine (MDPA),

ARRETE :

Article 1^{er} : Jusqu'à nouvel ordre, la circulation, le stationnement et toute occupation du domaine public sont interdits aux abords du site de Stocamine (MDPA), situé rue Joseph Else 68310 WITTELSHEIM, sauf ayants droits (riverains, entreprises du secteur et livraisons s'y rapportant)

Sont concernés par lesdites interdictions les rues et avenues suivantes :

- Alfred Kastler
- Saule
- Espagne
- Irlande
- Joseph Else
- Gare
- France
- Forestière
- Berthelmer

2022/05/30 18:21



WITTELSHEIM

Article 2 : La réglementation relative à la circulation, au stationnement ou toute autre occupation sera signalée de façon visible et assurée par les services techniques de la ville de WITTELSHEIM.


Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Wittelsheim, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim, Monsieur le Chef de poste des Brigades Vertes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit au registre des actes administratifs de la commune de Wittelsheim et dont une ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim ;
- Monsieur le Chef de poste des Brigades Vertes ;
- Archives municipales.

Fait à Wittelsheim, le 28/05/2022

Le Maire




Yves GOEPFERT,



Scanné avec CamScanner